



LES PARADIS FISCAUX : un enjeu incontournable

**Mémoire soumis à la Commission d'examen sur la fiscalité
créée par le Gouvernement du Québec**

Alain Deneault, Ghislaine Raymond et Aline Tremblay
du Réseau pour la justice fiscale
au nom du Collectif Échec aux paradis fiscaux

Montréal
Octobre 2014

ÉCHEC AUX PARADIS FISCAUX

Échec aux paradis fiscaux est un collectif d'organisations menant des campagnes de sensibilisation et d'actions politiques contre le phénomène des paradis fiscaux, lesquels nuisent au financement des institutions d'État et des services publics. En font partie l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS), l'Association québécoise pour la Taxation des Transactions financières et pour l'Action Citoyenne (ATTAC-Québec), la Confédération des syndicats démocratiques (CSD), la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ), la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ), la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ), la Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec (FIQ), le Secrétariat intersyndical des services publics (SISP), le Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec (SFPQ), l'Union des consommateurs (UC), Les Amis de la Terre de Québec et le Réseau pour la justice fiscale (RJFQC).

Courriel : daniel.arcand@sfpq.qc.ca



**Réseau pour la justice fiscale Québec
RJFQC**

Le Réseau pour la justice fiscale Québec (RJFQC) est une organisation de recherche non partisane, indépendante, sans but lucratif, associée au réseau international Tax Justice Network. Le Réseau vise à alimenter la réflexion sur la fiscalité comme outil collectif fondamental permettant de financer les services publics et de maintenir des politiques rigoureuses en matières sociales, environnementales et économiques.

5323, rue de Brébeuf, Montréal, H2J 3L8, contacts@rjfqc.net

Table des matières

RÉSUMÉ.....	4
PRÉSENTATION.....	5
1. LES PRÉMISSSES DE LA COMMISSION D’EXAMEN DE LA FISCALITÉ.....	5
2. LES TROIS COÛTS DES PARADIS FISCAUX AU QUÉBEC.....	6
a. Fuites fiscales	6
b. Dumping fiscal.....	7
c. Service de la dette.....	8
3. UN URGENT BESOIN DE DIAGNOSTIC.....	9
4. RECOMMANDATIONS.....	10
5. NOTES et RÉFÉRENCES.....	12
ANNEXE 1	Rapport : Alain Deneault, avec la collaboration d'Aline Tremblay, <i>Paradis fiscaux, L’aveuglement volontaire du ministère québécois des Finances</i> , analyse méthodologique commandée par le Secrétariat intersyndical sur les services publics (SISP), Montréal, 2011, 42 p.
ANNEXE 2	Alain Deneault, Gabriel Monette et Alexandre Sheldon, avec la collaboration d’André Lareau, <i>Paradis fiscaux, Des solutions à notre portée</i> , Montréal : Réseau pour la justice fiscale & Collectif Échec aux paradis fiscaux, 2014, 14 p.

LES PARADIS FISCAUX

Une question centrale

LA COMMISSION D'EXAMEN DE LA FISCALITÉ mise sur pied par le Gouvernement du Québec à l'été 2014 ne place pas au cœur de ses préoccupations la question pourtant fort préoccupante de l'évasion et de l'évitement fiscaux que facilitent les législations de complaisance telles que les « paradis fiscaux », souvent avec le concours paradoxal des États. Aujourd'hui, non seulement chiffre-t-on en milliards de dollars les fonds qui annuellement quittent le Québec pour aboutir dans les comptes offshore, mais le phénomène de dumping qui s'ensuit, le Québec se trouvant alors en concurrence avec des législations telles que la Barbade, les Bermudes ou le Luxembourg, incite ensuite les autorités politiques québécoises à revoir à la baisse l'impôt sur le capital, de façon, prétexte-t-on, à le retenir chez nous. Les contribuables québécois, pour l'essentiel les particuliers, se trouvent ainsi à assumer des taxes, impôts et tarifs sur les services publics élevés et souvent croissants, tandis que ces institutions publiques qu'ils financent se révèlent indispensables à la croissance et à la capitalisation d'actifs d'entreprises qui, elles, ne contribuent pas à leur juste part. Nous pensons que cet état de fait, loin de devoir être avalisé comme une réalité historique imparable par les membres de la commission, doit être au contraire analysé en tant que résultat de politiques publiques qui ont été adoptées par le passé dans le monde par des gouvernements nationaux, mais aussi régionaux et provinciaux tels que celui du Québec.

Présentation

Le collectif d'organisations Échec aux paradis fiscaux participe au processus de consultation de la Commission d'examen de la fiscalité au Québec malgré le court laps de temps que celle-ci nous impartit. Étant donné que la dernière journée d'audiences publiques aura lieu le 30 octobre, il va sans dire que de prétendre « consulter » la population en prévoyant un échéancier aussi serré contribue sciemment à nuire à la recherche nécessaire pour mener un exercice aussi fondamental. Nous participons également aux travaux de la commission malgré son mandat étriqué, comme si on nous demandait de trouver des questions aux réponses données d'avance, à savoir « identifier des mesures permettant de réduire l'ensemble des dépenses fiscales » de l'ordre de 650 millions de dollars¹. Ce montant a été confirmé par le président de la Commission, Luc Godbout, professeur d'administration de l'Université de Sherbrooke et habitué des mandats publics, lors d'audiences tenues à Lévis le 29 septembre 2014, dont l'organisation a été étrangement confiée à l'Institut du Nouveau Monde (INM).

1. Les prémisses de la Commission d'examen de la fiscalité

La Commission d'examen de la fiscalité mise sur pied par le Gouvernement du Québec à l'été 2014 ne place pas au cœur de ses préoccupations la question pourtant fort préoccupante de l'évasion et de l'évitement fiscaux que facilitent les législations de complaisance telles que les « paradis fiscaux », souvent avec le concours paradoxal des États.

Les revenus de l'État, tels que présentés dans *Un portrait général du régime fiscal au Québec*, relèvent de deux sources : les revenus autonomes et les transferts fédéraux.² L'approche de la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise présente une vision des revenus de l'État centrée sur les revenus autonomes en chiffres absolus sans égard au non-respect des lois fiscales en vigueur et aux conséquences de ces non-dits dans l'équation des revenus et des dépenses.³ Or, il est de notoriété publique que l'évasion et l'évitement fiscaux permettent aux détenteurs de fortunes et aux grandes entreprises de détourner des sommes importantes des coffres de l'État à leur profit. Les auteurs de ce *Portrait...* concèdent à la marge seulement que « l'évasion fiscale et l'évitement fiscal réduisent tous les deux les revenus de l'État »⁴. Cette question est au contraire fondamentale et doit être au centre des politiques publiques.

2. Les trois coûts des paradis fiscaux au Québec

Les citoyennes et citoyens du Québec subissent d'au moins trois façons la réalité des paradis fiscaux. D'abord, par les fuites fiscales spectaculaires (l'évitement légal et l'illégalité évasion) qui affectent le Québec chaque année. Ensuite, le gouvernement québécois tend à revoir à la baisse l'imposition des capitaux qui n'ont pas encore quitté le Québec pour des raisons d'« optimisation fiscale », pour reprendre une expression prude. Ces réductions d'impôts au profit du grand capital représentent également des pertes pour le Trésor public. Enfin, le gouvernement du Québec se trouve à emprunter à des instances qu'il n'impose plus pour boucler son budget, ce qui entraîne non seulement des pertes supplémentaires, mais une augmentation des coûts du service de la dette.

A. FUTES FISCALES

Premièrement, la part d'actifs transférés dans les paradis fiscaux par les multinationales canadiennes a augmenté de 1 500 % depuis 1990 ; on est passé de 11 milliards de dollars à 170 milliards de dollars durant cette période⁵. À la seule Barbade, les Canadiens ont investi près de 60 milliards en date de 2012, ce qui fait de cette petite île le troisième pays où les multinationales « investissent » le plus⁶... Si, par hypothèse, 20 % de tous ces fonds offshore proviennent du Québec, cela signifie que 34 milliards de dollars de fonds échappent au Trésor public québécois, en date de 2013, selon les données excessivement prudentes de Statistique Canada.

Cela est d'autant plus préoccupant que ces « investissements », malgré leur appellation formelle, n'en sont pas. Ils ne représentent aucune immobilisation ou aucun placement dans l'économie réelle, mais simulent seulement ce genre de transactions. C'est donc à tort qu'on présenterait ces montants investis comme s'additionnant au fil des ans. On ne peut donc pas laisser entendre, par exemple, en ce qui regarde les fonds canadiens à la Barbade qui sont passés de 53 milliards de dollars en 2011 à 59,3 milliards de dollars en 2012, que sept milliards de dollars se sont ajoutés en un an au montant qui existait déjà. En réalité, ces capitaux financiers se renouvellent continuellement⁷. Le professeur d'administration de l'Université de Sherbrooke Messaoud Abda recourt à l'image de la pompe rotative faisant circuler l'eau dans une piscine pour illustrer le fait de la circulation des capitaux dans les paradis fiscaux⁸. Ceux-ci passent par le canal offshore simplement pour être filtrés de tout impôt avant de retourner dans le bassin d'où ils proviennent. Nous ne souscrivons pas entièrement à cette représentation schématique, puisque bien des postes de dépenses au sein des grandes entreprises se trouvent directement gérés à partir d'entités sises dans les législations de complaisance. Nous en retenons toutefois l'idée que ces capitaux circulent à toute vitesse et ne sauraient, contrairement aux immobilisations offshore, passer pour des placements à l'œuvre dans l'économie réelle. Si ce renouvellement supposé rend très difficile de mesurer avec précision les pertes qu'ils représentent pour les gouvernements, il permet de prendre toutefois la mesure du problème, à savoir que c'est par dizaines de milliards de dollars que se comptent annuellement les revenus détournés des institutions fiscales.

Cela, sans parler de la méthodologie très humble de Statistique Canada pour dégager ces informations. L'agence nationale de statistique indique elle-même, au chapitre de sa méthodologie, être réduite aux déclarations que font les multinationales canadiennes concernées, sur une base volontaire. Elle écrit : « L'évaluation des investissements internationaux présente davantage de difficultés que celle des éléments du bilan national, les premiers n'ayant pas la même symétrie que les seconds et ne pouvant pas être vérifiés aussi aisément. L'univers des données nationales est plus facile à cerner, et, dans certains cas, l'actif et le passif financiers s'équilibrent assez facilement. (...) La valeur comptable dépend, bien sûr, de la façon dont une société évalue son actif et de la méthode qu'elle utilise pour calculer l'amortissement de cet actif⁹. » Puisqu'il s'agit de fonds inscrits par des multinationales dans des législations qui, pour la plupart, prévoient un secret bancaire blindé, aussi bien dire qu'aucun contrôle n'est possible sur la véracité des déclarations qui sont faites.

B. DUMPING FISCAL

Deuxièmement, le gouvernement du Québec a refusé dans l'histoire récente de faire de cette situation un problème politique. Il en a plutôt avalisé les principes, à l'instar de ses vis-à-vis provinciaux et fédéral, en se présentant implicitement comme étant en concurrence avec les législations de complaisance, comme si cette compétition entre des législations absolument irresponsables fiscalement telles que les Îles Vierges britanniques ou le Belize, d'une part, et des législations s'étant donné un certain nombre de responsabilités politiques et sociales dans l'histoire comme le Québec, d'autre part, avait lieu d'être. C'est par exemple en prétextant explicitement la crainte d'une « fuite des capitaux » qu'en 2007, le ministre des Finances du Québec, Michel Audet, a décidé, de réduire la taxe sur les revenus de placements des entreprises d'un déjà maigre 16,25 % au taux de 9,9%¹⁰. Depuis 2011, la taxe sur le capital s'est trouvée à peu près complètement abolie¹¹ et seuls 50 % des gains en capitaux sont toujours imposables. Nous pourrions aussi traiter de la zone franche de Mirabel, le Centre financier international ou encore les programmes fiscaux et financiers du gouvernement québécois soutenant grassement l'industrie du jeu vidéo et de l'Image de synthèse à Montréal. Par ailleurs, malgré un timide redressement en 2013, les redevances minières sont toujours quasi nulles. Cela explique que Minalliance, un groupe d'intérêt à la solde de l'industrie minière, ait produit en 2012 des données permettant de comprendre que les employés et fournisseurs des entreprises minières au Québec paient presque trois fois plus d'impôts que les sociétés minières elles-mêmes, alors que les richesses non renouvelables qu'elles puisent de notre sous-sol se calculent en milliards de dollars¹². Enfin, le gouvernement du Québec permet aisément aux plus grandes sociétés de procéder à des reports d'impôt sans intérêt, ce qui équivaut de fait à une annulation permanente de la dette fiscale des entreprises¹³.

Ainsi, le taux réel d'imposition des sociétés au Québec se révèle très faible, parfois même négatif, comme en fait état le Laboratoire d'études socio-économiques de l'Université du Québec à Montréal (UQAM), octobre 2012 :

Liste partielle des plus grandes entreprises canadiennes rentables classées par taux effectif d'impôt pour les exercices financiers compris entre 2009 et 2011¹⁴

Entreprises	Bénéfices avant impôt (millions de dollars)	Taux effectif d'impôt
Corporation Cott	193,20 \$	-14,50 %
Emera Inc.	639,20 \$	-7,00 %
Chemin de fer Canadien Pacifique	2 199,00 \$	-4,70 %
Molson Coors Brewing Company	2 420,70 \$	-1,90 %
Canadian Oil Sands Limited	2 762,00 \$	0,00 %
TransCanada Corporation	5 914,00 \$	1,70 %
Québecor inc.	1 822,20 \$	3,80 %
Rogers Communications Inc.	6 192,00 \$	5,10 %
Enbridge Inc.	4 764,00 \$	5,30 %
Groupe SNC-Lavalin Inc.	1 567,70 \$	6,20 %

Ce type de largesse a amené le *Journal de Montréal*, le 27 août 2014, à titrer en une : « Québec, paradis fiscal », en relations aux stratégies managériales de la firme Valéant, le jour même où, par rapport à des manœuvres comparables de la Société de restauration Burger King, le *Toronto Star* titrait : « Merger Talks Show Canada Turning into 'A Tax Haven' ». Des études de firmes de vérification comptable internationales telles que PricewaterhouseCoopers (PwC) ou KPMG vont en ce sens, plaçant systématiquement le Canada parmi les États les plus débonnaires envers les entreprises en ce qui regarde les exigences fiscales¹⁵. Ces données sur le Canada tiennent compte, bien entendu, des taux d'imposition en vigueur au Québec.

On peut expliquer en cela que Montréal se trouve régulièrement citée parmi les premières villes de sa catégorie par la firme KPMG, dans son rapport annuel *Special Report: Focus on Tax*, pour être l'une de celles qui se montrent les plus clémentes fiscalement en ce qui regarde les entreprises¹⁶. La métropole québécoise se classe encore troisième en 2014, après Vancouver et Toronto...

C. SERVICE DE LA DETTE

Troisièmement, relevons – sans spéculer sur les montants en cause – que ces manques de revenus dans les coffres de l'État entraînent des coûts supplémentaires pour la population québécoise. Non seulement voit-elle les services publics être réduits et tarifés alors que les contribuables paient suffisamment d'impôt pour considérer y avoir droit sans frais supplémentaires, mais elle doit au fil des années assumer un service de la dette toujours plus imposant, le gouvernement du Québec empruntant à des instances qu'il n'impose plus.

Il appert ainsi que les grandes entreprises ont des avantages fiscaux qui nuisent à l'équilibre budgétaire de l'État. Les institutions financières engrangent ainsi sans sourciller chaque année des profits de l'ordre de plusieurs milliards de dollars tandis que leur taux d'imposition n'excède pas 20 %¹⁷. « À elles seules, les cinq grandes banques canadiennes – la Banque Royale, la Banque TD, la Banque de Montréal, la Banque CIBC et la Scotia – ont réalisé un bénéfice net de 29,25 milliards au cours de l'exercice 2013, en hausse par rapport à celui de 27,81 milliards de l'exercice précédent¹⁸.

Ces mêmes institutions ont notoirement d'innombrables filiales offshore¹⁹. Celles-ci leur permettent de faire encore plus de profit exempt d'impôt, sont celles-là mêmes à qui le gouvernement emprunte annuellement pour équilibrer son budget. Le coût du service de la dette compte pour 10% des revenus de l'État. Ce coût est refilé principalement aux particuliers qui n'ont majoritairement que leur revenu de travail pour absorber à la fois les impôts et les taxes, auxquels eux ne peuvent se soustraire et auxquels s'ajoutent maintes hausses de tarification dans les services publics, sur lesquelles là non plus ils n'ont aucune prise (électricité, transport public, services de garde, droits d'inscription dans les institutions d'enseignement et de recherche postsecondaires...)

3. Un urgent besoin de diagnostic

Nous regrettons que les auteurs de *La Fiscalité des sociétés au Québec* présentent les taxes et l'impôt que le gouvernement du Québec doit percevoir aux fins de sa mission politique et sociale strictement comme un « fardeau²⁰ ». Cette expression tendancieuse et péjorative, utilisée par des groupes de pression bien précis, ne rend pas compte de l'apport bénéfique des institutions publiques pour tous les contribuables, à commencer par les grandes entreprises, du moment que celles-ci sont adéquatement financées.

Nous reproduisons en ce sens, en annexe, un rapport que le Réseau pour la justice fiscale a rendu public en 2011, sur l'absence totale de réflexion sur la question des paradis fiscaux dans les documents publics du ministère québécois des Finances sur l'évasion fiscale. Malgré une prise de conscience récente, et partielle, du gouvernement du Québec sur cet enjeu ces dernières années, ces thèses sont malheureusement encore d'actualité. Nous continuons de nous étonner que le gouvernement du Québec se montre déterminé à lutter contre l'évasion fiscale pratiquée par des travailleurs autonomes et petits commerçants à l'intérieur de ses frontières – il a amassé 2 707 millions de dollars dans sa lutte à l'économie au noir en 2013-2014 et prétend pouvoir obtenir 2 868 millions de dollars en 2014-2015, puis 2 962 millions de dollars en 2015-2016 – tout en restant indifférent aux transferts colossaux qu'effectuent à l'étranger les grandes industries et institutions financières afin de contourner leurs obligations fiscales.

Par ailleurs, la fiscalité ne saurait être définie comme un « outil largement utilisé pour stimuler les déterminants de la croissance de la productivité que sont le capital humain, le progrès

technologique, le capital physique », ainsi que le fait le ministère des Finances²¹. C'est précisément parce qu'on la décrit ainsi qu'on en vient à élaborer des échappatoires fiscales vers les législations étrangères. Plutôt que de souscrire à ce point de vue qui nous semble idéologique, le Gouvernement du Québec serait bien avisé de mettre publiquement sous pression le gouvernement fédéral afin qu'il mette un terme à des politiques publiques favorisant l'évitement fiscal, et ce, également au détriment du Québec, tel que nous en traitons dans un rapport précédent, *Paradis fiscaux, des solutions à notre portée*, que nous reproduisons ici en annexe.

Abordant les choses de ce point de vue tendancieux, ceux que le gouvernement québécois reconnaît comme les experts de la question fiscale passent malheureusement sous silence les données qui l'invalident, à savoir que les allègements fiscaux au bénéfice des plus puissants ne les incitent pas à investir dans l'économie réelle, de façon par exemple à créer des emplois. Au contraire, les entreprises canadiennes comptabilisaient en dépôts bancaires 630 milliards de dollars à la fin de mars 2014. L'ex-gouverneur de la Banque du Canada, Mark Carney, présentait ces fonds comme « de l'argent qui dort²² ». Là également, si on applique la règle convenue des 20 %, on peut estimer à 126 milliards les fonds que détiennent à ce titre les entreprises au Québec.

4. Recommandations

Les contribuables québécois, pour l'essentiel les particuliers, se trouvent à assumer des taxes, impôt et tarifs sur les services publics élevés et souvent croissants, tandis que ces institutions publiques qu'ils financent se révèlent indispensables à la croissance et à la capitalisation d'actifs d'entreprises. Ces dernières ne contribuent toutefois pas à leur juste part. Nous pensons que cet état de fait, loin de devoir être avalisé comme une réalité historique imparable par les membres de la commission, doit être au contraire analysé en tant que résultat de politiques publiques qui ont été adoptées par le passé dans le monde par des gouvernements nationaux mais aussi régionaux et provinciaux, tels que celui du Québec.

Ainsi, le Réseau pour la justice fiscale et les organisations membres du collectif Échec aux paradis fiscaux croient que la commission d'examen de la fiscalité serait bien avisée de :

- Poser un diagnostic indépendant et précis sur les pertes occasionnées par les paradis fiscaux pour le Trésor public.
- Considérer les stratégies visant à mettre sous pression le gouvernement fédéral dans la lutte qu'on peut attendre de lui contre le phénomène des paradis fiscaux et des législations de complaisance.
- Considérer des hausses d'impôt sur le revenu en capitaux, sur le revenu des entreprises et sur le capital des entreprises ainsi qu'une augmentation du taux maximal

d'imposition des Québécois à revenus supérieurs, considérant la marge de manœuvre que permettent de considérer à cet égard des firmes de vérification telles que KPMG et PricewaterhouseCoopers ou encore le Fonds monétaire international²³.

- Considérer la possibilité d'adopter au Québec, à l'instar d'autres législations dans le monde, une réglementation d'ordre fiscal obligeant les institutions financières et les entreprises québécoises à déclarer leurs revenus « pays par pays », ainsi que la nature de leurs activités et le nombre d'employés qui se trouvent à travailler dans leurs différentes entités. Élaborer ces mécanismes dans l'optique d'une imposition sur la base des bilans consolidés des entreprises, les fonds placés dans les législations de complaisance étant imposés comme s'ils étaient placés au Québec.
- Définir une façon d'imposer les capitaux dans les circonstances où, indépendamment de l'intention des acteurs, des fonds se trouvent moins imposés après avoir circulé dans une série d'entités et de comptes étrangers que s'ils n'avaient pas quitté le pays²⁴.
- Financer massivement des services d'enquêtes en matière de fraude fiscale auprès des grands contribuables et détenteurs de capitaux, augmenter le nombre de vérificateurs à Revenu Québec et établir des règles claires de façon à garantir leur indépendance par rapport aux pouvoirs politiques.

¹ Ministère des Finances, « Annexe 2 : Impact financier des mesures du budget 2014-2015 », Budget 2014-2015. Plan budgétaire 2014-2015, Québec, Gouvernement du Québec, 4 juin 2014, p. A.103, et Robert Dutrisac, « Régime minceur à Québec, “C’est un budget sérieux parce que la situation est sérieuse” », Montréal, *Le Devoir*, 5 juin 2014.

² Ministère des Finances, *Un portrait général du régime fiscal au Québec*, Québec. Septembre 2014, p. 12

³ *Un portrait général du régime fiscal au Québec*, Québec. Septembre 2014 p. 13

⁴ *Ibidem*, p. 65

⁵ Michel Munger, « Un sommet de popularité pour les paradis fiscaux », Montréal, *Canal Argent*, 17 mai 2013.

⁶ Les Canadiens ont investi exactement 59,3 milliards de dollars à la Barbade en 2012, cf. : « Investissement direct étranger, 2012 » et « Positions d’investissement direct étranger en fin d’année », Ottawa, Statistique Canada, 9 mai 2013, <www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/130509/dq130509a-fra.htm> et <www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/130509/t130509a001-fra.htm>. Ils avaient « investi » 33,4 milliards de dollars en 2007, cf. : Statistique Canada, « Positions d’investissement direct étranger en fin d’année », Ottawa, 19 avril 2012, <www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/120419/t120419b001-fra.htm>.

⁷ « Investissement direct étranger, 2012 » et « Positions d’investissement direct étranger en fin d’année », Ottawa, Statistique Canada, 9 mai 2013, <www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/130509/dq130509a-fra.htm> et <www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/130509/t130509a001-fra.htm>.

⁸ Le « Quatrième colloque annuel de la prévention de la fraude », organisé le 23 mars 2012 par la Faculté d’administration de l’Université de Sherbrooke.

⁹ Statistique Canada, « Guide de l'utilisateur pour le Système de comptabilité nationale du Canada », Ottawa, Gouvernement du Canada, § 6, date de la dernière modification : 5 mai 2010. <<http://www.statcan.gc.ca/nea-cen/pub/guide/chap6ii-fra.htm>>

¹⁰ Francis Vailles, « Québec veut éviter une fuite des capitaux », Montréal, *La Presse*, 21 février 2007.

¹¹ Simon Tremblay-Pepin, « Jacques Parizeau, la taxe sur le capital et Francis Vailles », Montréal, L’institut de recherche et d’informations socio-économiques (IRIS), 13 février 2013.

¹² Minalliance (Deloitte, E&B Data), « Impacts économiques et fiscaux des sociétés minières au Québec », Montréal, 2012, p.10, <http://fr.ebdata.com/wp-content/uploads/2012/04/EB_Data-Etude-mini%C3%A8re-260912-1.pdf>.

¹³ Brigitte Alepin, *Ces riches qui ne paient pas d’impôts. Des faits vécus impliquant des gens du milieu des affaires, de la politique, du spectacle, des sociétés publiques et même des Églises*, Montréal, Éditions du méridien, 2004, p. 207. Léo-Paul Lauzon, *44 milliards de dollars d’impôts reportés par vingt entreprises canadiennes en 2005*, Chaire d’études socio-économiques, Université du Québec à Montréal, 2008, p. 8. Michel Bernard, Léo-Paul Lauzon et Martin Poirier, *La désinvolture des gouvernements face à l’évitement des impôts par les compagnies*, Département des sciences comptables, Université du Québec à Montréal, 1995.

¹⁴ Frédéric Rogenmoser, Martine Lauzon et Léo-Paul Lauzon, *Le réel taux d’imposition de grandes entreprises canadiennes : du mythe à la réalité. Analyse socio-économique de 2009 à 2011 des plus grandes entreprises*, Laboratoire d’études socio-économiques, Université du Québec à Montréal (UQAM), octobre 2012, p. 7-10. Les données de cette étude portent sur les impôts effectivement payés par ces sociétés aux gouvernements fédéral, provinciaux et étrangers, tel qu’indiqué dans leurs états financiers et notes afférentes. Le taux statutaire (fédéral-provincial) d’impôt au Canada est de 26,1%.

¹⁵ Par exemple, « Competitive Alternatives 2012 : Special Report : Focus on Tax », *KPMG’s Guide to International Business Location*, KPMG, 2012, <www.competitivealternatives.com/highlights/taxfocus.aspx>, ou *Paying Tax 2012 : Sommaire pour le Canada*, PricewaterhouseCoopers, avec la Banque mondiale, 2013, <www.pwc.com/ca/fr/tax/paying-taxes.jhtml>.

¹⁶ Il nous semble que c’est à tort que les services diplomatiques québécois doivent s’en vanter, comme ce fut le cas à Los Angeles en 2010 : « Fiscalité : Montréal parmi les plus compétitives au monde », Gouvernement du Québec, Los Angeles, 20 mai 2010, <<http://www.international.gouv.qc.ca/fr/los-angeles/actualites/7795>>.

¹⁷ Ce taux réel d’imposition, qui était de 20,2 % entre 2007 et 2009, a diminué depuis. Léo-Paul Lauzon et Martine Lauzon, *Les banques canadiennes : En temps de crise, Analyse socio-économique portant sur les six plus grandes*

banques canadiennes pour la période de six ans allant de 2004 à 2009, Montréal, Chaire socio-économique de l'Université du Québec à Montréal, mai 2012, p. 12,
<http://www.unites.uqam.ca/cese/pdf/rec_10_banques_can.pdf>.

¹⁸ Craig Wong, « Des profits sans précédent pour les banques canadiennes en 2013 », Montréal, *La Presse*, 6 décembre 2013, <<http://affaires.lapresse.ca/resultats-financiers/201312/06/01-4718501-des-profits-sans-precedent-pour-les-banques-canadiennes-en-2013.php>>.

¹⁹ Consulter notamment : « Canadian banks operate offshore, Big 5 financial institutions have branches in locales from Switzerland to Singapore », carte interactive, Toronto, Canadian Broadcasting Corporation (CBC), 24 juin 2013.

²⁰ Ministère des Finances, *La fiscalité des sociétés au Québec*, Québec. Septembre 2014, p. 11

²¹ *Ibid.*, p. 47

²² Gérald Filion, « 630 milliards qui dorment », blogue, Montréal, Société Radio-Canada, 3 septembre 2014, <<http://blogues.radio-canada.ca/geraldfillion/2014/09/03/630-milliards-qui-dorment/>>.

²³ *KPMG's Guide to International Business Location*, KPMG, *op. cit.*, ou *Paying Tax 2012 : Sommaire pour le Canada*, PricewaterhouseCoopers avec la Banque mondiale, *op. cit.*, et « Taxing Times », *Fiscal monitor*, Washington (DC), Fonds monétaire international (FMI), octobre 2013, <www.imf.org/external/pubs/ft/fm/2013/02/pdf/fm1302.pdf>. Ce dernier rapport est ainsi cité par le journaliste Éric Desrosiers (« Taxez les riches, dit le FMI, Les pays ont fait un effort pour réduire leurs dépenses, il est temps d'augmenter les revenus, précise l'organisation », *Le Devoir*, 10 octobre 2013) : « e taux maximal d'imposition des Canadiens de revenus supérieurs pourrait être relevé de plus de 15 points de pourcentage sans que cela risque trop de les inciter à travailler moins ou à chercher des moyens de se cacher du fisc, estime le FMI dans la dernière édition de son Moniteur des finances publiques dévoilée hier et intitulée *Le temps de taxer*. [...] Le rapport du FMI rappelle, par exemple, que les 10 % des Canadiens les plus riches détiennent plus de la moitié des avoirs nets du pays contre seulement 5 % de la richesse pour la moitié de la population la plus pauvre. »

²⁴ En termes techniques, imposer le capital comme il aurait été s'il n'avait pas, le cas échéant, suivi un « plan de mise en œuvre dans au moins deux juridictions, qui respecte les dispositions des lois fiscales, et qui conduit à ce qu'au moins une personne physique reçoive un enrichissement net après impôt (réel ou potentiel) supérieur à celui qu'elle aurait reçu abstraction faite de toutes les entités qui s'interposent entre elle et la source de son enrichissement », cf. : Jean-Pierre Vidal, « La concurrence fiscale favorise-t-elle les planifications fiscales agressives », dans Jean-Luc Rossignol (dir.), *La gouvernance juridique et fiscale des organisations*, Paris, Éditions Tec & Doc, 2010, p. 172.